

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-220

Direction de la Citoyenneté

Concession n° : 13133

Situation : Cimetière BILLY

Division : 11 / Carré : B / Allée : 2 - Empl : 6

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par Monsieur DUVAL André Jean-Marie domicilié 34 Roger Thiéblemont - 10600 La Chapelle-Saint-Luc, mandataire de Madame DUVAL Paulette Marie née HARDY domiciliée 12 rue Elie Tilleul - 28100 DREUX, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 5763 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 18 avril 2022 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **17 avril 2037 pour une durée de quinze ans**.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/118 du 04 août 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 17 DEC. 2022

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture
028-2-2022-00000-2022-12-15-15
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de notification : 15/12/2022

après dépôt en sous-préfecture de Dreux le